



Autorisation de Conduite pour Ponts Roulants et Portiques (R484 Cat. 1)

Établissement :

Durée : 1 ou 2 journées de 7 heures

Public visé : Personnel de l'établissement (6 participants maximum)

Modalités et délais d'accès : Formations essentiellement intra-entreprise, les modalités et délais sont définis en accord avec l'entreprise cliente

Prérequis :

- Initiale : Aucun
- Recyclage : Être titulaire d'une autorisation de conduite de moins de 5 ans

Objectif : Former pour la préparation à l'obtention de l'attestation de réussite pour la conduite en sécurité des ponts roulants et portiques, nécessaire à la délivrance par l'employeur de l'autorisation de conduite.

Modalités d'évaluation : L'évaluation des compétences acquises est réalisée tout le long de la formation (évaluation formative) et lors de l'épreuve de certification (évaluation formative à visée certificative).

Cadre législatif : Tout travailleur amené à utiliser un pont roulant ou un portique doit avoir reçu une formation adéquate (art. R.4323-55 du Code du travail). Il est en outre recommandé qu'il soit titulaire d'une autorisation de conduite délivrée par son employeur selon les modalités définies à l'article 3 de l'arrêté du 2 décembre 1998.

Tarif : 900 euros HT, 1700 euros HT (non assujetti à la TVA)

Théorie :

- Réglementation : connaissances générales
- Technologie des ponts roulants et portiques
- Les principaux types de ponts roulants, les différentes catégories
- Notions élémentaires de physique
- Capacité des ponts roulants et portiques



- Risques liés à l'utilisation des ponts roulants et portiques
- Vérifications d'usage
- Exploitation des ponts roulants et portiques
- Accessoires de levage et règles d'élingage

Pratique :

- Prise de poste et vérifications
- Conduite et manœuvres : Adéquation, positionnement de l'opérateur, élingage, gestes de commandement, prise et dépose de charges avec et sans visibilité, mouvements simples et mouvements combinés, utilisation des aides à la conduite, maîtrise et rattrapage du ballant.
- Fin de poste
- Opérations d'entretien quotidien
- Maintenance